



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 73 / 2022
DU 7 SEPTEMBRE 2022**

RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE PARTIELLE – DIRECTRICE LAVAL ÉCONOMIE

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L512-6 à L512-17,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Vu l'arrêté n° 27 / 2021 en date du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Vu la décision du président n° 4 / 2022 du 6 janvier 2022 relative à la mise à disposition individuelle partielle de la directrice Laval Économie, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2021,

Considérant les enjeux communs de développement économique du territoire pour Laval Agglomération et Laval Economie,

Vu la demande de renouvellement de mise à disposition pour assurer les missions de directrice de Laval Economie à hauteur de 10 %,

Vu l'accord de l'intéressée sur la convention ci-jointe,

DÉCIDE

Article 1er

Une convention de mise à disposition partielle de la directrice générale adjointe développement économique emploi recherche et innovation est conclue entre Laval Agglomération et Laval Economie pour la période du 08 juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2

Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation auprès de Laval Economie, conformément à la convention jointe.

Article 3

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 5

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez

